

Recherches sociographiques



Correspondance

Volume 25, numéro 2, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056111ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056111ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1984). Correspondance. *Recherches sociographiques*, 25(2), 325–328.
<https://doi.org/10.7202/056111ar>

CORRESPONDANCE

Montréal, le 4 avril 1984

Le comité de direction
Recherches sociographiques
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Québec, Qc G1K 7P4

Aux membres du comité de direction,

À votre demande, je vous ai fait parvenir une recension du livre d'Alain Vinet, Francine Dufresne et Lucie Vézina sur la condition ouvrière en milieu ouvrier. En relisant mon texte, publié dans le dernier numéro de votre revue, je constate que les changements que vous y avez apportés portent tous sur une question fort controversée et délicate à régler. Il s'agit d'exprimer la présence de sujets et d'objets de sexe féminin afin de ne pas les laisser disparaître sous l'apparente universalité du genre masculin dans la langue française.

Mes choix sur ce plan ne correspondent manifestement pas aux vôtres. Vous préférez identifier les femmes comme des « auteurs », les travailleuses, comme des « travailleurs féminins » et vous me faites écrire que je suis un « lecteur » (parfois « féminin » !).

Les avis quant à la manière de tenir compte du genre féminin ne sont pas unanimes et les solutions demeurent variées, même dans vos pages. Je constate dans d'autres recensions, du même numéro, qu'il semble permis d'identifier les femmes membres du collectif Clio comme des « historiennes » bien qu'elles ne puissent être des « auteures ». Et R. Hudon peut référer aux personnes qui ont lu le livre qu'il recense en parlant de « celles et ceux qui ont accroché » alors que je ne peux prendre que l'allure d'un « lecteur ».

J'avoue ne pas saisir toutes les nuances... Elles témoignent à tout le moins qu'il existe un certain nombre de variantes pour tenir compte d'une réalité difficile à exprimer élégamment en français. Je comprends mal, dans ce contexte, que vous n'ayez pas jugé bon de me consulter avant de modifier mon texte.

En vous priant de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments, je demeure,

Bien à vous,
Hélène David

19 avril 1984

Madame Hélène David
I.R.A.T.
1290, Saint-Denis, 8^e étage
Montréal, Qc
H2X 3J7

Ma chère collègue,

Merci pour votre lettre ; je l'attendais. J'y réponds personnellement vu que le problème en cause relève des attributions du rédacteur, non de celles du Comité de direction de *Recherches sociographiques*, lequel n'est donc pas responsable des modifications apportées à votre texte.

La question de la féminisation terminologique est effectivement délicate à régler. Je n'en ai pas moins adopté une politique ferme à ce propos, que j'applique à l'édition des textes publiés dans *R.S.* On pourra considérer que j'outrepasse ici mes fonctions, vu que la question se présente d'emblée comme idéologique. Il ne revient évidemment pas à un rédacteur de revue scientifique de prétendre corriger de son propre chef les idéologies ou les conclusions de recherche des auteurs qu'il publie ; son rôle sur ce plan se borne à proposer des corrections, ou à refuser les textes scientifiquement irrecevables, soit par une trop forte charge idéologique, soit par manque de rigueur démonstrative.

Dans le cas présent, le désaccord idéologique entre auteur et rédacteur pouvait cependant être mis entre parenthèses, en abordant la question sous l'angle strictement linguistique. Cette fois, il relève clairement des attributions du rédacteur de veiller à la bonne tenue de la revue, ce qui inclut au premier chef la correction grammaticale. Or, du point de vue linguistique, les innovations terminologiques mises en marché par les féministes peuvent légitimement, il me semble, être considérées comme des barbarismes. Je m'en explique succinctement :

1. Qu'ils soient ou non porteurs de la différence sexuelle, tous les objets de l'univers empirique ou notionnel sont affectés par la langue française — qui n'a pas le genre neutre — à l'une ou l'autre catégorie de genre grammatical.

2. Le genre grammatical est ainsi tout autre chose que la différence sexuelle, bien que celui-là serve, entre autres et — le cas échéant — règle générale, à signifier celle-ci.

Entre autres : il n'y a pas de rapport sexuel entre un oignon et une carotte, un concept et une idée, la force et le courage, etc.

Règle générale : la verge et le vagin sont de genre contraire à leur composante sémique sexuelle ; de même : le maternage et la virilité, la basse et le soprano, « la sentinelle et le mannequin », etc.

3. En français, l'adjectif s'accorde avec le substantif qu'il qualifie ; le substantif prédicat, par contre, est invariable au genre du substantif sujet. Ainsi, il est incorrect d'écrire : Mars est un planet ; cette chaise est une objette utile ; ce garçon se prend pour un vedet ; votre ami est un person charmant ; ma femme m'est une atoute précieuse.

4. Le français a attribué le genre masculin à la très grande majorité des substantifs désignant les rôles sociaux, sauf pour les rôles qui, étant traditionnellement réservés aux femmes, ont été féminisés : une infirmière, une téléphoniste, une secrétaire, une maîtresse d'école. Sauf aussi pour quelques exceptions remarquables, dans le domaine militaire et para-militaire notamment : une sentinelle, une vigie, une estafette, une ordonnance, « une police ». Cet arbitraire de la langue n'a rien de plus scandaleux que cet autre arbitraire voulant que les valeurs et les vertus soient en très grande majorité du genre féminin. Et, pas plus que les femmes ne sont autorisées de ce fait à revendiquer le monopole de la bonté, de la liberté ou de la virilité, les fonctions d'auteur, de directeur ou de savant n'ont rien à priori de spécifique aux mâles. En d'autres mots : ce sont les mâles qui appartiennent au genre masculin, et non le genre masculin qui « appartient » aux mâles.

5. Bon nombre des substantifs utilisés pour désigner une fonction sociale ont en même temps une forme adjectivale, donc de genre variable. C'est ainsi qu'on a pu passer insensiblement, quoique abusivement, de Mère directrice à Madame la Directrice, de la raison historienne aux historiennes de carrière, voire de la tête chercheuse aux chercheuses de l'Institut. Mais quand on en arrive aux écrivaines, aux auteures ou aux persons, il y a de quoi hérissier un sens linguistique quelque peu sensible : on assiste en fait ici à un grave dérailage des structures de la langue française — sans compter que le sexisme linguistique est une façon pour le moins étrange de combattre le sexisme social. (*Sexisme* : introduire une différence sexuelle là où elle n'est pas pertinente.)

Ceci dit : je sais que la langue finit par évoluer avec l'usage. Mais vu que j'édite une revue qui se veut de style classique, je me sens tenue à une orthodoxie pointilleuse en la matière. Vous comprendrez alors que les « auteures » et les « chercheuses » n'aient pas plus droit de cité à *R.S.* que les « et/ou » ou les « suite à ».

Quant aux nuances que vous avez notées dans la façon de rendre compte, non pas du « genre » mais du *sexe* féminin, voici comment elles sont motivées :

— le « celles et ceux » de Hudon à été toléré à titre de pléonasmе rhétorique, adéquat au ton général du texte ;

— les « historiennes » sont — malheureusement... — passées dans l'usage courant ;

— la fonction de lecteur ou celle de travailleur sont en soi asexuées ; dans les contextes où la différence sexuelle est pertinente, on spécifie qu'il s'agit de lecteur ou de travailleur féminin ;

— autre incongruité qui vous a échappé : « Marie Lavigne directrice du Bureau de la condition de la femme au travail » mais « Jennifer Stoddart directeur de la recherche au Conseil consultatif de la situation de la femme » ; tout en sachant que ma subtilité soit contestable, j'ai toléré la forme féminisée pour la première fonction qui, par définition, ne peut être exercée que par une femme, tandis que j'ai remis « au neutre » la fonction de directeur de recherche qui, en principe, est indifférente au sexe.

Il y a encore cette modification que j'ai apportée à votre texte en refusant « la règle de la majorité » pour désigner les auteurs de l'ouvrage recensé. Aux considérations linguistiques s'ajoutait ici une question, disons de « sens commun » : l'ouvrage est signé par Alain Vinet, directeur de la recherche, et ses deux assistantes, Dufresne et Vézina. Comme on n'a pas respecté le sacrosaint ordre alphabétique, on signifiait ainsi expressément que Vinet devait être considéré comme l'auteur principal de l'ouvrage. En parlant d'auteurs au féminin (« auteures »), vous étiez alors en porte-à-faux.

Enfin, vous vous étonnez à bon droit qu'on ait modifié votre texte sans vous consulter. Effectivement, j'ai pour politique habituelle de soumettre aux auteurs toute correction, retouche ou réécriture qu'il m'arrive bien souvent d'apporter aux textes que nous publions. Je ne l'ai pas fait dans le cas présent, pour deux raisons :

1. Votre position en matière de féminisation terminologique me paraissant tout aussi ferme que la mienne, je prévoyais qu'il aurait été impossible d'en arriver à un accord. La seule solution aurait alors été de vous retourner votre texte, ce qui eût été dommage.

2. Vous n'étiez pas le seul auteur concerné par ce problème : les comptes rendus de J.-P. Bernard et M. Thivierge notamment, dans ce même numéro, ont aussi été déféminisés. Étant consciente de m'en prendre à vos idéologies en corrigeant votre grammaire et prévoyant que vous ne le laisseriez pas passer, j'ai voulu ainsi susciter l'occasion d'explicitier publiquement les politiques de *R.S.* en matière de féminisme terminologique. J'ose espérer que cela puisse vous paraître de bonne guerre...

Si vous n'y avez pas d'objection, je souhaiterais donc publier notre correspondance, en y incluant la réponse que vous voudrez peut-être me faire.¹

Avec mes meilleurs sentiments,

Nicole Gagnon, rédacteur
Recherches sociographiques.

1. Hélène David a préféré laisser le débat ouvert.